

Conseil municipal du 14 avril 2017

Le Conseil municipal de La Genète s'est réuni le vendredi 17 avril sous la présidence de Philippe Taton, Maire de la commune.

Sont absentes à cette réunion: Liliane Grillot et Carole Faure (pouvoir donné à Christophe Berger)

Vote des subventions:

Le Conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes:

Comité de fleurissement: 500 €

Ligue française contre la sclérose en plaques: 75 €

Réseau des trois rivières: 214 €

ADMR de Cuisery: 400 €

Comité anti cancéreux: 75 €

Association des paralysés de France: 75 €

Association des Papillons Blancs: 75 €

Restaurant scolaire du RPI: 400 €

Société de chasse La Sauvegarde: 250 €

Comité de fleurissement La Genète: 500 €

Amicale des Sapeurs pompiers: 1 000€

Mission locale jeunes de Louhans: 300€

Vote des budgets:

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget assainissement équilibré en investissement à 115 465 € et en fonctionnement à 113 904 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget communal équilibré en investissement à 98 427 € et en fonctionnement à 615 459 €.

Contrat employé communal:

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le principe d'un contrat saisonnier à Guillaume Passard pour une durée de six mois à compter du 1er mai 2017.

Taxe sur l'eau:

En réponse à un courrier de la société Suez, M. le Maire rappelle que la commune laisse inchangé le montant de la part communale de la taxe sur l'eau, soit 1 €/m³.